

Invitation à un atelier de l'ETUI formation

10 janvier 2019

Cher collègue,

Le département Formation de l'Institut syndical européen, en coopération avec ACTRAV/OIT, organisera un **atelier pédagogique sur les « méthodologies d'apprentissage actif »**. L'atelier se tiendra à Turin du 12 au 14 Mars 2019.

Il s'agit d'un atelier pédagogique destiné aux formateurs syndicaux et aux Eurotrainers travaillant en étroite collaboration avec l'ETUI pour la fourniture de formation. Les participants acquerront des pratiques de pointe en matière de méthodologies et de technologies d'apprentissage. Les capacités des paramètres d'instruction seront renforcées: analyse, conception, développement, mise en œuvre et évaluation. L'accent sera mis sur la conception, les méthodes d'apprentissage actif et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'apprentissage.

Buts

- Explorer le cycle d'apprentissage et de formation;
- Concevoir des activités centrées sur l'apprenant de manière efficace;
- Utiliser des approches de facilitation participatives;
- Mettre en pratique davantage de compétences et de connaissances en matière de communication visuelle et de facilitation;
- Planifier des environnements d'apprentissage plus multisensoriels et pleinement participatifs;
- Reconnaître l'importance de l'évaluation et de l'application de différents niveaux d'évaluation.

Langues de travail

Les langues de travail sont l'anglais et le français.

Programme

Le programme provisoire est joint à cette invitation.

Lieu d'hébergement et cours

L'atelier se tiendra au :

Centre international de formation de l'OIT
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin – Italie

Hébergement : Pension complète et logement sur le campus du Centre international de formation de l'OIT (même adresse).

Participants

Les participants aux cours ETT et les membres des syndicats responsables de la formation dans leurs organisations.

Arrivée et départ

Les participants arriveront **dans l'après-midi** du 11 Mars 2019.

Le trajet par transports publics étant assez long, une navette sera organisée depuis l'aéroport vers le campus de l'OIT. Il faut environ 40 minutes.

Les participants dîneront au self-service/caféteria du Campus vers 19 h 30.

L'atelier se termine le 1er mars à 17 h 30. (à confirmer)

VEUILLEZ ATTENDRE NOTRE CONFIRMATION AVANT DE RÉSERVER VOS VOLS.

Inscriptions des participants

Veillez remplir pour chaque participant une copie du formulaire ci-joint et retournez-le au Secrétariat de l'ETUI Formation (**Tsela Ceulemans** tceulemans@etui.org) avant le **22 février 2019**.

Paielement de l'inscription

Chaque organisation est tenue de payer une contribution monétaire directe à ETUI Formation par participant.

Les frais d'inscription varient selon le groupe auquel votre pays appartient (voir tableau en dernière page).

Pour cette formation, les frais de participation s'élèvent à

- Groupe I: 180€ (3 jours à 60€)
- Groupe: 72€ (3 jours @24€)
- Groupe III : 45€ (3 jours @15€)

Une facture sera envoyée à l'organisation dès confirmation de l'inscription. Nous vous demandons de bien vouloir régler cette facture avant le début du cours.

Il est essentiel de mentionner le numéro de la facture et le numéro de référence du client dans votre virement.

Veillez noter qu'en cas d'annulation du participant 5 jours ouvrables avant le début du stage, aucun remboursement ne sera accordé (le montant total de 180€/72€/ ou 45€ sera facturé) et les dépenses occasionnées pour la réservation d'hôtel devront être remboursées par les organisations.

Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

Les frais d'hébergement seront couverts par l'éducation ETUI pour les nuits du 11,12 et 13 Mars 2019 (maximum 3 nuits). Cela comprend tous les repas et les navettes pour et de l'aéroport.

Les frais de déplacement sont couverts par le département Formation de l'ETUI, uniquement pour les participants provenant des États membres de l'Union européenne, l'Albanie, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et la Turquie.

Les frais doivent être réglés conformément aux orientations de l'UE, ce qui signifie :

- L'itinéraire le plus court du voyage doit être choisi à l'aide de moyens de transport les plus raisonnables.
- Les billets de train seront remboursés sur la base d'un tarif aller-retour 1ère classe des trains réguliers et de 2e classe pour les Eurostar, Thalys, TGV ou similaire.
- Les vols en classe affaires ne seront pas remboursés. Le billet n'est acceptable que pour des distances supérieures à 400 km, c'est-à-dire retour vol au-dessus des tarifs de classe économique de 800 km servira comme point de référence pour l'analyse des frais de voyage aérien.
- Le voyage en voiture est remboursé sur la base d'un billet aller-retour de train (1ere classe pour les trains réguliers et de 2e classe pour les Eurostar, Thalys, TGV ou similaire) ou sur la base du calcul du kilométrage à raison de 0,25 € par km ou le coût du billet d'avion classe inférieure économie.

Veillez noter que taxi ou autres dépenses telles que le parking, téléphone, minibar, nuits supplémentaires, déjeuners et dîners supplémentaires, snacks, supplément chambre double ne sont pas pris en charge par l'ETUI.

Plus d'informations

Si vous avez besoin d'autres informations n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de Formation ETUI, Tsela Ceulemans tceulemans@etui.org.

Cordialement,



Vera dos Santos Costa
Directrice
Département formation de l'ETUI

Ci-joint :
Programme provisoire
Formulaire d'inscription

Groupe I: 100 % des frais de participation ou 60€/jour

Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Danemark
Finlande
France
Allemagne
Grèce
Islande
Irlande
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Portugal
Saint-Marin
Espagne
Suède
Suisse
Pays-Bas
Royaume-Uni

Groupe II : 40 % des frais de participation ou 24€/jour

Croatie
Tchéquie
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Pologne
République slovaque
Slovénie

Groupe III : 25 % des frais de participation ou 15€/jour

Albanie
Bulgarie
Ex-république yougoslave de Macédoine
Monténégro
Roumanie
Serbie
Turquie